

**Compte rendu de la permanence du Conseil Syndical  
COPROPRIÉTÉ « LES COTTAGES DE ROSNY »  
En date du 05/01/2017**

**Lieu :**

Résidence Les Cottages / Bâtiment A - Local Télécoms

**État des présences :**

- Mr Baudic : Absent Excusé
- Mme Fauvel : Absente Excusée
- Mme Kumar : Absente
- Mr Nestoret : Absent
- Mme Ruiz-Poupart : Présente
- Mr Patry : Présent
- Mr Polleux : Présent

**Invité(s)**

- Mr Buisson

**Ordre du jour :**

- Mme MOHADDES (Bât A 105)
- Mr RAMBINAISING (Bât A 003)

## **Début de la permanence : 20h30.**

### ➤ **Mme MOHADDES Bât A 105**

Mme MOHADDES souligne les problèmes de propreté dans la cage d'escalier (cigarette, urine).

L'urine pourrait être due à un animal, concernant les cigarettes une note sera affichée dans les halls et sur les portes des locaux poubelles afin de sensibiliser les copropriétaires afin de ne pas laisser les mégots par terre. Une note sera aussi envoyée à Verrecchia afin qu'ils puissent en informer leurs ouvriers.

La copropriétaire nous fait part d'une discussion qu'elle a eu avec une voisine concernant la Taxe Locale d'Équipement (TLE) qui n'aurait pas dû être payée par les copropriétaires, restant à la seule charge du Promoteur. Le Conseil Syndical se rapprochera de la voisine en question pour avoir davantage d'informations.

Suite au passage chez les copropriétaires, Mme MOHADDES nous avait signalé qu'elle attendait une réponse de la part du Syndic suite au courrier qu'elle a envoyé concernant la mise en demeure reçue pour son canisse présent sur le balcon. Dans ce courrier, elle demandait que soit mis à l'ordre du jour de la prochaine AG les points suivants :

- Possibilité de poser des canisses sur les balcons
- Son modèle de canisse comme choix de canisse

Le Syndic lui a répondu que ces résolutions seraient posées lors de la prochaine AG et lui a demandé d'enlever son canisse en attendant celle-ci, ce qui a été fait.

### ➤ **Mr RAMBINAISING Bât A 003**

Mr RAMBINAISING nous fait part de son mécontentement concernant la présence de mégots dans son jardin. Une note commune à celle des mégots dans les parties communes sera mise en place.

Il a été constaté par Mr Polleux la présence de nombreux mégots dans les jardinières du bâtiment A.

Il nous fait part de problème lié à la livraison de colis, point sur lequel nous lui conseillons d'utiliser les points relais présents à proximité de la résidence.

Mr RAMBINAISING nous demande si un site web sur la copropriété existe, nous lui répondons par l'affirmative et nous lui indiquons que celui-ci sera déployé lors du pot du mois de janvier. Il nous demande si un forum sera disponible sur le site, nous lui répondons que oui et nous lui demandons s'il veut bien faire le beta testeur, ce qu'il accepte volontiers.

Le copropriétaire pose la question sur la possibilité d'enlever les arbres morts dans les jardins privés. Est-ce à la charge de Verrecchia ? Doit-il les remplacer ? Nous lui avons indiqué de les mettre dans la liste de ses réserves privées et que nous poserions la question au Syndic.

Mr RAMBINAISING souhaitait savoir si une décision avait été prise concernant la pose de canisse/brise vue sur balcon et jardin (voir différents canisses suivant l'endroit) nous lui avons répondu que le Conseil Syndical était contre mais qu'une résolution serait posée lors de la prochaine AG des copropriétaires. Nous lui avons conseillé de poser des arbustes (laurier rose) s'il voulait avoir plus d'intimités plutôt qu'une canisse.

Il nous fait part d'un dernier point concernant la mise en demeure reçue pour avoir laissé les vélos dans son jardin. Pour lui, il n'est pas indiqué dans le règlement de copropriété qu'il était interdit de laisser les vélos sur sa terrasse.

**Prochaine permanence du Conseil Syndical :**

- ➔ Date : Jeudi 2 Février 2017 à 20h30.
- ➔ Lieu : Résidence les Cottages : Bâtiment A – Local Télécoms.

**Fin de cette permanence à 21h30.**